la cgt RATP GISO

Avril 2021

# PROTOCOLE T2

## LA CGT OBTIENT UNE SUITE !

**Lors de la réunion de négociation du 15 avril dernier sur l'organisation de la maintenance du T2, beaucoup de personnes autour de la table pensaient qu'elle serait conclusive...**

## La CGT à la manette...

**Le 15 avril la Direction de MRF a présenté aux organisations syndicales un dossier sur l'organisation du T2.**

Nous estimons qu'un transfert de voitures entre le T7 et le T2 aurait pu éviter cette situation. Un dossier (presque) complet techniquement mais socialement, avec un léger oubli. Certains estiment que la GPEC aurait pu s'appliquer afin de compenser les évolutions organisationnelles que vont subir les agents. Malgré une alarme sociale déposée en ce sens, la Direction n'a pas infléchi sa position.

Pour la CGT, il y a un temps pour demander les dispositions sociales liées à des protocoles et un temps pour la négociation. Pas de GPEC ? Pas de soucis, nous avons des demandes de compensations qui n'entrent pas dans ce cadre mais qui sont dues au regard de l'effort consenti par les agents.

## Compensations obtenues par vos élus CGT :

Versements de **450 €** en 3 fois **pour les agents permanents de nuit, les opérateurs en roulement nuit/atelier et les trois techniciens correctifs de jour** du T2 COTY.

- 150 € 1 mois après la mise en place,
- 150 € 12 mois après la mise en place selon des critères choisis par la Direction
- 150 € 1 mois avant la fin du projet.

**200 €**

Tous les autres agents du T2 COTY toucheront 200€ 1 mois après la mise en place.

**Les techniciens conservent le bénéfice de la PP** pour ceux qui en bénéficient depuis plus de 8 ans et la **CGT a réussi à avoir une compensation liée à la perte de la PP pour les autres techniciens avec un versement en 2 fois.**

Nous avons demandé l'application de l'IG 207(gratification exceptionnelle) pour le technicien qui n'a pas 8 ans d'ancienneté que la Direction laissait pour compte.

**La CGT ne laisse personne de côté.**

« Même si la CGT n'est pas favorable au travail de nuit quand d'autres solutions existent, elle a accompagné les agents, qui ont refusé les premiers scénarios proposés et a œuvré pour avoir des compensations plus importantes, pendant que d' autres leur avait dit que tout était joué d'avance ! »

Nous avons également obtenu une compensation de l'allocation dimanche et/ou jours fériés équivalente à une année pour les 3 techniciens correctifs qui restent en jour, versée en 2 fois.

**Plus d'infos auprès de tes représentants CGT-RATP**